**La fable de La Fontaine**

**et la *nouvelle stratégie du Guépard***

Nous avons donc baptisé cette nouvelle stratégie ***la stratégie du Guépard-Raminagrobis****,* en référence, mais en chamboulant tous les rôles à cette fable de Jean de La Fontaine *Le Chat, la Belette et le petit lapin* (Livre VII - Fable 16) ; le principal chamboulement étant d’ailleurs celui du chat : plutôt que de croquer les deux plaideurs (fin tragique) il les mets d’accord (le *happy end* de notre scénario).

Résumons d’abord en prose, mais avec le texte de La Fontaine, le scenario avec fin tragique.

« Du palais d’un jeune lapin, dame belette, un beau matin, s’empara : c’est une rusée. … Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée. Elle porta chez lui ses pénates, un jour qu’il était allé faire à l’aurore sa cour, parmi le thym et la rosée. Après qu’il eut brouté, trotté, fait tous ses tours, Jeannot Lapin retourne aux souterrains séjours. La belette avait mis le nez à la fenêtre. Ô Dieux hospitaliers ! que vois-je ici paraître ? dit l’animal chassé du paternel logis. Holà ! Madame la belette, que l’on déloge sans trompette … La dame au nez pointu répondit que la terre était au premier occupant. … Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi en a pour toujours fait l’octroi à Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume, plutôt qu’à Paul, plutôt qu’à moi. Jean Lapin allégua la coutume et l’usage. … Le premier occupant, est-ce une loi plus sage ? Or bien, sans crier davantage, rapportons-nous, dit-elle, à Raminagrobis, … arbitre expert sur tous les cas. Jean Lapin pour juge l’agrée. … Aussitôt qu’à portée il vit les contestants, Grippeminaud, le bon apôtre, jetant des deux côtés la griffe en même temps, mit les plaideurs d’accord en croquant l’un et l'autre. Ceci ressemble fort aux débats qu’ont parfois les petits souverains se rapportant aux rois ».

Premier chamboulement : le premier occupant de la terre est bien le lapin (Kanak) *chassé du paternel logis,* référence presque explicite à la patrie ; la belette (Caldoche) ne se prétend avec culot premier occupant qu’en confondant bien mobilier ou en effet *« en fait de meubles, la possession vaut titre »* sans pour autant disposer d'un quelconque document écrit, et bien immobilier qui suppose donc un écrit. Elle demande donc en vertu de quelle loi *écrite* Jeannot-Kanak peut prétendre à revendiquer la propriété de sa terre : si la belette avait été Caldoche, elle aurait pu trouver tous les textes écrits iniques qui ont chasé les lapins-Kanak.

La *happy end* est celle-ci. Raminagrobis-Grippeminaud (Gomès), le bon apôtre, explique que certes la terre était au premier occupant, donc au lapin et non à la belette ; mais, historiquement, le droit fit sur le Caillou que la belette ayant profité des faiblesses d’occupation de la terre[[1]](#footnote-1) par le lapin, elle avait aussi des droits : il proposa donc un compromis… Raminagrobis ne croque donc pas les deux plaideurs mais arrive à les convaincre que la solution qu’ils n’auraient jamais acceptée avant est la meilleure. Raminagrobis devient en fait un super-Guépard : il ne croque pas les deux plaignants mais leur fait néanmoins avaler de belles couleuvres.

Original de la fable à la suite…

Jean de LA FONTAINE

1621 - 1695

Le Chat, la Belette, et le petit Lapin

Du palais d’un jeune Lapin

Dame Belette un beau matin

S’empara ; c’est une rusée.

Le Maître étant absent, ce lui fut chose aisée.

Elle porta chez lui ses pénates un jour

Qu’il était allé faire à l’Aurore sa cour,

Parmi le thym et la rosée.

Après qu’il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,

Janot Lapin retourne aux souterrains séjours.

La Belette avait mis le nez à la fenêtre.

O Dieux hospitaliers, que vois-je ici paraître ?

Dit l’animal chassé du paternel logis :

O là, Madame la Belette,

Que l’on déloge sans trompette,

Ou je vais avertir tous les rats du pays.

La Dame au nez pointu répondit que la terre

Etait au premier occupant.

C’était un beau sujet de guerre

Qu’un logis où lui-même il n’entrait qu’en rampant.

Et quand ce serait un Royaume

Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi

En a pour toujours fait l’octroi

A Jean fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume,

Plutôt qu’à Paul, plutôt qu’à moi.

Jean Lapin allégua la coutume et l’usage.

Ce sont, dit-il, leurs lois qui m’ont de ce logis

Rendu maître et seigneur, et qui de père en fils,

L’ont de Pierre à Simon, puis à moi Jean, transmis.

Le premier occupant est-ce une loi plus sage ?

- Or bien sans crier davantage,

Rapportons-nous, dit-elle, à Raminagrobis.

C’était un chat vivant comme un dévot ermite,

Un chat faisant la chattemite,

Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,

Arbitre expert sur tous les cas.

Jean Lapin pour juge l’agrée.

Les voilà tous deux arrivés

Devant sa majesté fourrée.

Grippeminaud leur dit : Mes enfants, approchez,

Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause.

L’un et l’autre approcha ne craignant nulle chose.

Aussitôt qu’à portée il vit les contestants,

Grippeminaud le bon apôtre

Jetant des deux côtés la griffe en même temps,

Mit les plaideurs d’accord en croquant l’un et l’autre.

Ceci ressemble fort aux débats qu’ont parfois

Les petits souverains se rapportant aux Rois.

1. Se rappeler de *« un jour qu’il était allé faire à l’aurore sa cour, parmi le thym et la rosée »*: on laisse naïvement de côté la violence coloniale pour ne retenir que la culture du *bon sauvage* à la Rousseau. [↑](#footnote-ref-1)